

AUTO PARTAGE TOURS CENTRE

Société en cours de liquidation

Société Coopérative d'Intérêt Collectif Anonyme à Capital Variable

SIEGE SOCIAL : 5 RUE ST MICHEL

67 000 STRASBOURG

Immatriculée au R.C.S. de Strasbourg sous le numéro 750 321 150

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2019 à 18h

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF,

LE 12 décembre A 18 HEURES

Les associés de la société SCIC AUTOPARTAGE TOURS CENTRE, Société Coopérative d'Intérêt Collectif Anonyme à Capital Variable, en cours de liquidation, immatriculée au RCS de Strasbourg sous le numéro 750 321 150, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à l'Hôtel Océania, 5 boulevard Heurteloup à Tours, sur convocation du liquidateur, qui leur a été adressée par mail le 27 novembre 2019.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés. Cette feuille de présence fait apparaître 19 associés présents ou représentés pour un quorum à 18.

Madame Anne GENEIX, sociétaire, est nommée Présidente

Monsieur Nicolas GUENRO, liquidateur de la société, est nommé Secrétaire

Monsieur Mickaël LACLE et Madame Agnès THIBAL, sociétaires, sont nommés Scrutateurs

Le Liquidateur déclare l'assemblée régulièrement constituée pour délibérer valablement.

Le Liquidateur dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence et les pouvoirs des associés représentés,
- Le rapport du liquidateur sur les opérations de liquidation,
- Le texte du projet de résolutions.

Le Liquidateur déclare que tous les documents prescrits par l'article R. 223-19 du Code de commerce (rapport du liquidateur et texte du projet de résolutions) ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social avant l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

AG

Le Liquidateur rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation et sur le compte définitif de liquidation ;
- Examen et approbation du compte définitif de liquidation ;
- Répartition du boni de liquidation conformément aux statuts ;
- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat ;
- Constatation de la clôture de liquidation ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Lecture est ensuite donnée au rapport du liquidateur.

Personne ne demandant la parole, le Liquidateur met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur et du compte définitif de liquidation, approuve ledit rapport et ledit compte tel qu'il est présenté, faisant ressortir un boni de liquidation de 392 €uros

Cette résolution est adoptée à L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de répartir le boni de liquidation conformément à l'article 35 de la manière suivante :

Don à deux associations agissant pour la mobilité à Tours :
50% à l'association Roulement à Bill
50% à l'association Ca Roule

Cette résolution est adoptée à L'UNANIMITE

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, sous réserve de la réalisation définitive du partage décidé par la résolution qui précède, donne quitus au liquidateur, et lui accorde décharge de son mandat.

Cette résolution est adoptée à L'UNANIMITE



QUATRIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale extraordinaire constate la clôture de la liquidation de la société, dont la personne morale cesse d'exister à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à L'UNANIMITE

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres.

Cette résolution est adoptée à L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18h30.

Président de séance



Anne GENEIX

Secrétaire



Nicolas GUENRO